laquelle il va être enfermé. Une geôle psychologique dont, peut-être, il n'est toujours pas sorti aujourd'hui: « J'avais besoin d'affection. Je ne voyais pas de mal à me blottir sur les genoux de ce prêtre qui me disait de venir chez lui le soir. Il y a d'abord eu des attouchements. J'ai demandé qu'il arrête, mais il m'ordonnait de laisser faire. Et puis, c'est allé de plus en plus loin... Il est très difficile d'admettre qu'on a accepté des choses pareilles. Aujourd'hui encore, je réfléchis aux causes de tout ce mal.

« Je crois avoir été confronté à un sale type mais, en même temps, j'étais un oiseau pour le chat. Très impressionnable. Manipulable. J'avais peur, aussi, car j'étais dépendant. Cette paroisse était tout pour moi. Mon réconfort, mon refuge. Je ne voulais pas perdre les clés de l'église. Quitter ce milieu, la prière, c'était ôter tout ce qui donnait sens à ma

« M^{GR} LÉONARD ENTRETENAIT MA VOCATION DE PRÊTRE. TACITEMENT, CELA IMPLIQUAIT LE SILENCE »

vie. Après les premiers agissements, j'ai dit et répété au prêtre abuseur qu'il fallait que cela cesse. Je lui ai même écrit. Il m'a répondu. Il m'a promis plusieurs fois d'arrêter, mais il n'a

jamais tenu parole. Je n'avais pas la force morale pour lui faire face. Il m'a conduit à me noyer dans un océan de confusion. Ne sachant ce qu'était l'amour, j'ai parfois cru que c'était ce qu'il me donnait! Je ne voyais plus que je n'étais qu'un objet sexuel pour un pervers qui abusait de son autorité morale pour se faire sucer le sexe par un gosse fragilisé. Tout cela, je ne le comprendrai que bien plus tard. » Joël affirme qu'il a dénoncé les faits à la hiérarchie du prêtre dès 1990. « J'ai écrit à M^{gr} Musty qui était à l'époque le bras droit de l'évêque de Namur, M^{gr} Mathen. Pas de réponse. Cela m'a bouleversé. J'en suis arrivé à me demander si j'étais normal. J'ai même regretté mon courrier. N'était-ce pas moi le vilain dans cette histoire? »

Fin 1990, début 1991, une rumeur circule : l'abbé André Léonard pourrait devenir le prochain évêque de Namur. « Alors qu'il présidait encore le séminaire de Louvain-la-Neuve, je lui ai écrit. Malheureusement, à ce moment-là, je n'avais pas encore le réflexe de tout conserver », poursuit Joël. « Je lui faisais part de mes prières pour qu'il devienne évêque, de mon désir de devenir prêtre et des agissements du vicaire. Au printemps 1991, venant d'être consacré, M^{gr} Léonard est venu à Aubange pour célébrer les confirmations. Je lui ai été présenté. Après la messe, tandis que des prêtres l'attendaient pour partager un repas, il m'a invité à monter dans sa voiture. Aux yeux de tous, devant l'église, nous avons discuté pendant un quart d'heure. Il voulait en savoir plus sur ma vocation. Il m'a embrassé avant de conclure la conversation par une phrase énigmatique: "Tu m'as parlé dans ta lettre de l'abbé G. Mais je ne le vois pas ici!" On est resté dans une sorte de non-dit. » L'abbé G. a, de fait, été déplacé de la paroisse d'Aubange vers Flawinne en février 1991, soit avant la visite épiscopale

évoquée par Joël. Notons à cet égard que le jeune homme

reconnaît sans difficulté qu'il n'a pas profité de ce départ pour s'éloigner immédiatement de son abuseur : « A son invitation, je me suis rendu quelques fois dans sa maison de Flawinne. Pourquoi? Je rêvais! Je voulais qu'il me considère enfin comme une personne. Plus comme un objet sexuel. J'ai constaté que rien n'avait

changé. » Ce lien ambigu entre victime et abuseur renvoie à quelque chose de proche du syndrome de Stockholm. Il perdurera encore plusieurs années.

Joël ne cache pas non plus qu'il ne peut prouver matériellement que la rencontre devant l'église d'Aubange avec l'évêque Léonard s'est passée comme il le raconte : « D'après ce que je sais, l'évêque va jusqu'à nier qu'elle ait eu lieu. » Une lettre signée par M^{gr} Léonard démontre en tous les cas qu'il découvre bien l'existence de Joël Devillet en 1991. Le 11 juin de cette année-là, dans un petit mot que la victime a conservé, l'évêque de Namur écrit : « Mon cher Joël, j'ai été très heureux de faire ta connaissance (...) Prie pour moi. Je te bénis très affectueusement. »

Entretenant une relation épistolaire avec M^{gr} Léonard, Joël reçoit notamment ce message en novembre 1993: « Je suis heureux que tu aies eu un bon contact avec le père G. et que tu rencontres le psychologue qui t'a été recommandé. Continue fidèlement dans cette voie. » « Il savait déjà tout! Plutôt que de sanctionner le prêtre ou de le dénoncer, il m'assurait de son affection et de sa considération et me recommandait de voir un psy. Aussi, il entretenait ma vocation de prêtre, ce qui impliquait tacitement le silence sur toutes ces choses horribles que j'avais vécues », réaffirme Joël. En 1994, après avoir terminé sa 7^e professionnelle à Arlon, Joël est admis au Grand Séminaire de Namur. Son président constate que le garçon est exagérément timide et renfermé. Ordre lui est donné de consulter un thérapeute maison. « J'ai été envoyé chez un psy (qui plus tard est



Courriers

Pendant plusieurs années, M^{pr} Léonard et Joël Devillet ont entretenu une correspondance.

ÉGLISE SILENCIEUSE

ous avons contacté l'Evêché de Namur. La secrétaire deM^{9r} Léonard nous a expliqué que ce dernier n'était pas joignable en raison d'un séjour dans une communauté chrétienne au Canada. Quand au chanoine Huet, il nous a fait savoir qu'il ne désirait pas formuler de commentaires sur une affaire en cours. Nous croyons savoir que l'évêque de Namur conteste la date évoqué par Joël Devillet relativement à sa prise de connaissance des abus. Il la situe en juillet 1996, au moment où le jeune homme dépose offi-

ciellement devant l'abbé Huet. Par ailleurs. M^{gr} Léonard dément aussi l'existence d'une éventuelle manipulation consistant à faire croire à Joël qu'il deviendrait prêtre pour le tenir en laisse. Il n'aurait fait aucune promesse. L'évêque nie également tout acte visant à convaincre Joël Devillet de ne pas porter l'affaire devant la justice, et estime avoir agi de manière appropriée vis-à-vis de l'abbé pédophile en lui retirant sa charge pastorale et en agissant dans les limites de son pouvoir disciplinaire. Nous verrons de quelle manière la semaine prochaine, dans la seconde partie de cette enquête.